



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **APPEL A PROPOSITIONS DE RECHERCHE Enquête Pratiques culturelles dans les DROM**

**Département des études, de la prospective, des statistiques et de la  
documentation (DEPS)**

### Sommaire :

- I) Contexte
- II) Problématiques
- III) Publicité, modalités de présentation et de sélection
- IV) Critères de sélection
- V) Fonctionnement des projets
- VI) Conditions de financement
- VII) Contacts
- VIII) Formulaire de réponse



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **APPEL A PROPOSITIONS DE RECHERCHE**

### **Enquête Pratiques culturelles dans les DROM**

**Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS)**

**Le présent appel est porté par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) à destination des équipes de recherches intéressées par le traitement des données de l'enquête Pratiques culturelles dans les DROM.**

#### **I) Contexte**

##### **a) L'enquête Pratiques culturelles et sa déclinaison dans les DROM**

Le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) a étendu à la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion l'enquête sur les pratiques culturelles. Cette enquête constitue, depuis sa première édition en 1973, le principal instrument de suivi des comportements culturels en France. Elle sert de référence à de nombreuses enquêtes thématiques, monographiques ou territoriales et fait régulièrement l'objet de travaux universitaires. Avec l'extension du champ de l'enquête aux départements et régions d'outre-mer (DROM), l'édition 2018 est la première à fournir une analyse des pratiques culturelles dans ces territoires et à offrir la possibilité d'analyses régionalisées. Cette enquête a été menée en face-à-face auprès d'un échantillon d'au moins 1 000 personnes âgées de 15 ans et plus dans chacun des territoires, entre février 2019 et juillet 2020.

Le questionnaire de l'enquête Pratiques culturelles en France métropolitaine et dans les DROM est disponible sur la page web dédiée à l'appel à propositions de recherche.

Pour en savoir plus :

- [Sur l'enquête Pratiques culturelles 2018](#)
- Sur les premiers résultats de l'enquête en [Guadeloupe](#)
- Sur les premiers résultats de l'enquête en [Martinique](#)
- Sur les premiers résultats de l'enquête en [Guyane](#)
- Sur les premiers résultats de l'enquête à [Mayotte](#)
- Sur les premiers résultats de l'enquête à [La Réunion](#)
- [Sur les langues parlées et utilisées dans les consommations culturelles dans les DROM](#)

## **b) Quelques constats sur les pratiques culturelles dans les DROM<sup>1 2</sup>**

Si la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion se caractérisent par des spécificités culturelles, certains résultats de l'enquête sur les pratiques culturelles montrent des dynamiques communes à l'ensemble de ces territoires ultramarins. Globalement, les pratiques de visionnage de la télévision et d'écoute de la radio et de la musique se rapprochent de ce qui est observé en France métropolitaine. Concernant les pratiques de lecture et de sortie, ces dernières sont proportionnellement moins importantes dans les DROM.

### *- La télévision et la radio au cœur des pratiques culturelles au quotidien dans les DROM*

Dans l'ensemble des DROM, comme en France métropolitaine, une majorité d'habitants regardent la télévision et écoutent la radio. En effet, près de neuf Guadeloupéens, Martiniquais, Réunionnais et Guyanais sur dix déclarent regarder la télévision et les Mahorais sont plus de huit sur dix à déclarer cette pratique. Concernant la radio, cette dernière est écoutée par 87 % des 15 ans et plus en Guadeloupe, 79 % à La Réunion, 73 % en Martinique, 67 % en Guyane et 60 % à Mayotte. Dans certains territoires, l'écoute quotidienne de ces deux médias est proportionnellement moins importante. Par exemple, à Mayotte, 54 % des 15 ans et plus disent regarder la télévision au quotidien et 28 % écouter la radio tous les jours. A contrario, la télévision et la radio sont davantage présentes dans le quotidien des Guadeloupéens : 79 % d'entre eux regardent la télévision tous les jours et 73 % déclarent écouter la radio quotidiennement. On observe aussi que le temps d'écoute hebdomadaire varie en fonction des territoires. Si les Guadeloupéens, les Martiniquais, les Réunionnais et les Guyanais regardent la télévision au moins 12 heures par semaine, cette durée est moins importante à Mayotte (8 heures). Pour ce qui est de la radio, le temps d'écoute hebdomadaire est par exemple plus de trois fois plus important en Guadeloupe (21 heures) qu'en Guyane ou à Mayotte (6 heures). Dans les territoires ultramarins, les chaînes télévisées et les stations de radio locales sont très écoutées. Par exemple, parmi les téléspectateurs guadeloupéens, la chaîne la plus plébiscitée est Guadeloupe la 1<sup>re</sup> (34 %) et Guyane la 1<sup>re</sup> est la chaîne la plus regardée par les téléspectateurs guyanais (57 %).

### *- L'écoute de musique très présente chez les habitants des DROM*

Comme pour l'écoute de la télévision et de la radio, une majorité des habitants de ces territoires ultramarins écoutent de la musique. En Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion et en Guyane, près de neuf habitants sur dix déclarent écouter de la musique, comme en France métropolitaine. À Mayotte, la part de ceux qui écoutent de la musique est moins importante. En effet, 73 % des enquêtés déclarent cette pratique. L'écoute quotidienne de musique varie en fonction des territoires : si 73 % des Guadeloupéens, 59 % des Martiniquais et des Réunionnais disent écouter de la musique quotidiennement, les Guyanais et les Mahorais sont respectivement 51 % et 33 % à écouter de la musique tous les jours. Par ailleurs, dans les territoires ultramarins, les musiques locales sont très écoutées. À La Réunion par exemple, les styles musicaux des Mascareignes (notamment le séga et le maloya) sont les plus plébiscités : ils sont écoutés par 82 % de ceux qui déclarent écouter de la musique.

---

<sup>1</sup> « Pratiques culturelles dans les territoires ultramarins », *Chiffres clés 2022*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, décembre 2022, pp. 148-151.

<sup>2</sup> Les résultats présentés ici ne sont pas exhaustifs, le questionnaire de l'enquête aborde d'autres thématiques non exposées ici.

En ce qui concerne Mayotte, les styles musicaux traditionnels de l'île et de l'océan Indien (musiques de Madagascar, des Comores, de la côte est africaine et de La Réunion) sont écoutés par plus de la moitié des Mahorais écoutant de la musique quotidiennement.

- *La lecture de livres et la fréquentation des bibliothèques moins importantes dans les DROM qu'en France métropolitaine*

Si en France métropolitaine 70 % des enquêtés déclarent lire des livres, cette pratique est moins présente dans l'ensemble de ces territoires ultramarins enquêtés. En effet, 54 % des Guadeloupéens et des Mahorais déclarent lire des livres et cette part s'élève à 43 % en Martinique, 42 % à La Réunion, et 40 % en Guyane. Ces écarts peuvent en partie s'expliquer par un taux d'illettrisme plus important dans les Outre-mer par rapport à ce que l'on observe en France métropolitaine. Par exemple, en 2011, 23 % des Réunionnais âgés de 16 à 65 ans, ayant été scolarisés en France, étaient en situation d'illettrisme<sup>3</sup>. Par ailleurs, ces difficultés vis-à-vis de la lecture semblent perdurer. En 2020, les tests de lecture organisés dans le cadre des Journées défense et citoyenneté ont montré que 25 % des Réunionnais âgés de 16 à 25 ans ont des difficultés de lecture<sup>4</sup>. Concernant la fréquentation des bibliothèques – même si ces dernières sont les équipements culturels les plus présents dans les territoires numériquement – les habitants des DROM sont proportionnellement moins nombreux que ceux de France métropolitaine à s'y rendre. En effet, seuls 9 % des Martiniquais, 15 % des Guadeloupéens et 18 % des Réunionnais se sont rendus dans une bibliothèque. En Guyane et à Mayotte, la part d'habitants fréquentant les bibliothèques est celle qui se rapproche le plus de celle observée dans l'Hexagone (21 % dans les deux départements contre 27 %). En plus des difficultés vis-à-vis de la lecture, la lecture publique souffre encore d'un manque de moyens. Par exemple, en Martinique, les budgets d'acquisition sont notablement bas par rapport à d'autres territoires (sur un panel de seize établissements représentatifs, trois n'ont aucun budget et six disposent d'un budget inférieur à 0,50 € par habitant). Parmi les lecteurs – notamment Mahorais et Guyanais –, certains lisent dans une autre langue que le français. En Guyane, un habitant sur dix lit des livres dans une autre langue que le français (dont 3 % des habitants en anglais, 4 % en portugais, 2 % en créole guyanais et 3 % en créole haïtien). Toutefois, l'offre en littérature dans une langue étrangère est rare dans les bibliothèques et librairies.

- *Les pratiques de sortie pénalisées par une moindre présence d'équipements culturels*

Que cela concerne les cinémas, les musées ou les théâtres, les habitants de ces territoires ultramarins sont proportionnellement moins nombreux que ceux de France métropolitaine à fréquenter ces équipements. En effet, si 62 % des enquêtés dans l'Hexagone déclarent être allés au cinéma en 2018, ce taux s'élève à 44 % à La Réunion, 43 % en Martinique, 40 % en Guadeloupe, 38 % en Guyane et 9 % à Mayotte. Les écarts sont encore plus importants concernant les sorties au musée (par exemple 12 % des Guadeloupéens et 4 % des Mahorais, contre 29 % en France métropolitaine) et au théâtre (3 % des Guyanais et 6 % des Martiniquais, contre 21 % en France métropolitaine). Ces différences peuvent en partie s'expliquer par la moindre dotation en équipements culturels des Outre-mer et la concentration

---

<sup>3</sup> Fabrice Michaillesco, Hervé Le Grand, « 116 000 personnes en situation d'illettrisme en 2011 à La Réunion », Insee, coll. « Insee Partenaires », octobre 2013.

<sup>4</sup> Léa Chabanon, « Journée défense et citoyenneté 2020 : près d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », Paris, Ministère de l'Éducation nationale, Depp, note d'information, juin 2021.

des cinémas, des musées, des salles de spectacles et autres infrastructures culturelles dans certaines parties de ces territoires. Par exemple, concernant l'offre cinématographique, Mayotte n'avait aucun cinéma en activité au moment de l'enquête. En 2017, La Réunion comptait un fauteuil pour 102 habitants contre un fauteuil pour 58 habitants en France métropolitaine. En Martinique, les habitants de la communauté d'agglomération du centre de la Martinique sont proportionnellement plus nombreux que les autres à être allés au cinéma, cela s'expliquant par la présence d'un cinéma sur la commune de Schœlcher. Quand les pratiques de sortie ne nécessitent pas forcément d'équipements, les écarts avec l'Hexagone se réduisent, voire, dans certains cas, les pratiques des habitants des DROM sont plus importantes. En effet, 35 % des Mahorais, 36 % des Guyanais et 44 % des Guadeloupéens disent avoir assisté à un concert (contre 34 % en France métropolitaine). Pour ce qui est des spectacles de danse, si 13 % des enquêtés en France métropolitaine disent avoir assisté à ce type de spectacle, cette pratique est présente chez 10 % de la population en Guyane, 14 % en Guadeloupe et 3 % en Martinique.

- *La maîtrise des langues et leurs usages dans les consommations culturelles*<sup>5</sup>

Dans les DROM, le monolinguisme en langue française ne concerne qu'une minorité de la population (entre 3 % et 26 % de la population selon les territoires). Par ailleurs, la maîtrise des langues des Outre-mer est très répandue. Ainsi, 90 % des Martiniquais, 88 % des Guadeloupéens et 80 % des Réunionnais maîtrisent le créole. C'est aussi le cas d'un peu moins de la moitié des Guyanais. En Guyane, 7 % de la population parlent au moins une autre langue des Outre-mer de Guyane, ainsi qu'au moins une des langues étrangères, liées à la présence d'immigrés et de descendants d'immigrés, originaires notamment du Brésil, dont la langue maternelle est le portugais (13 % des Guyanais le maîtrisent). À Mayotte, le shimaore et le kibushi sont aussi maîtrisés par une part importante de la population (respectivement 62 % et 18 % des Mahorais). Dans tous les cas, les habitants des DROM sont proportionnellement entre deux et quatre fois moins nombreux à maîtriser une langue étrangère (entre 11 % et 22 % de la population) qu'en France métropolitaine.

Dans les territoires ultramarins enquêtés, les consommations culturelles réalisées dans une autre langue que le français concernent majoritairement l'écoute de musique. En effet, si 88 % des Guadeloupéens déclarent écouter de la musique dans une langue des Outre-mer (principalement en créole) ou dans une langue étrangère, ils ne sont que 17 % à regarder des films et 9 % à lire des livres dans une autre langue que le français. Néanmoins, dans certains domaines, les habitants des DROM sont proportionnellement plus nombreux que les habitants de France métropolitaine à utiliser une langue étrangère ou une langue des Outre-mer pour leurs consommations culturelles. Par exemple, 40 % des Mahorais et 25 % des Guyanais déclarent s'informer dans une autre langue que le français, alors que cette pratique ne concerne que 21 % de la population dans l'Hexagone. Enfin, les Ultramarins sont proportionnellement plus nombreux à regarder des chaînes dans une autre langue que le français (58 % en Guadeloupe, 56 % à La Réunion, 39 % à Mayotte, 29 % en Martinique et 22 % en Guyane contre 16 % en France métropolitaine).

---

<sup>5</sup> Nathalie Berthomier, Amandine Louguet, Julien M'Barki, Sylvie Octobre, « Langues et usages des langues dans les consommations culturelles en France », Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », mars 2023.

## II) Problématiques

Le présent appel souhaite susciter des travaux portant notamment sur les axes de recherche suivants :

### a) Objectiver les ressemblances et les spécificités

Si la télévision et la radio ont une place importante dans la vie quotidienne des habitants des DROM comme pour ceux de France métropolitaine, les consommations audiovisuelles des Dromiens peuvent être vues comme spécifiques. En effet, contrairement à ce qui est observé dans l'Hexagone, les chaînes de télévision et les stations de radio régionales sont très suivies et les styles musicaux locaux très écoutés. Il est alors légitime de se demander : en quoi ces pratiques sont-elles spécifiques par rapport à d'autres régions françaises de l'Hexagone? Dans les DROM, quels sont les déterminants des pratiques audiovisuelles en général et quelle est l'audience de ces médias locaux ? Par ailleurs, ce qui apparaît comme étant une spécificité dromienne est-elle révélatrice d'un attachement particulier à l'actualité locale et à la culture locale ou d'un moindre intérêt pour les sujets traités par les médias nationaux ?<sup>6</sup> Ce constat est-il aussi la conséquence de la moindre présence des DROM dans les programmes des chaînes nationales publiques, notamment depuis la disparition de France O qui était « *la seule véritable fenêtre de visibilité*<sup>7</sup> » de ces territoires ?

Par ailleurs, les pratiques culturelles numériques sont relativement développées dans les DROM<sup>8</sup> et une majorité des ménages résidant dans ces territoires disposent de smartphones, d'ordinateurs et d'une connexion à Internet<sup>9</sup> (alors que les revenus moyens sont plus faibles et que le coût des abonnements Internet est plus élevé dans les DROM qu'en France métropolitaine). Quel est le profil des consommateurs de culture en ligne et quelles sont les caractéristiques sociodémographiques des habitants des DROM éloignés du numérique ? Ces pratiques laissent-elles apparaître une appétence spécifique pour le numérique ou un moyen de pallier l'absence de certains équipements, la distance (géographique et/ou symbolique) vis-à-vis de ces derniers et l'offre culturelle moins développée<sup>10</sup> ?

Concernant les pratiques informationnelles, une autre spécificité apparaît : alors que les habitants de France métropolitaine et des DROM ont en commun d'utiliser majoritairement la télévision et la radio pour s'informer, la presse (papier et numérique) est beaucoup moins mobilisée dans les territoires ultramarins enquêtés que dans l'Hexagone. Mais le phénomène inverse est constaté pour les réseaux sociaux. Comment sont mobilisés les médias historiques et numériques en fonction du profil sociodémographique des utilisateurs ? Comment s'inscrivent ces pratiques informationnelles dans le développement des médias au sein de ces territoires ? Comme cela a déjà été évoqué, si ces

---

<sup>6</sup> Jean-Christophe Gay, *La France d'outre-mer. Terres éparses, sociétés vivantes*. Armand Colin, 2021, p. 26-27.

<sup>7</sup> *Les outre-mer dans l'audiovisuel public, Face au risque d'invisibilité totale, le défi du média global*, Rapport d'information de M. Maurice Antiste, sénateur de la Martinique, et Mme Jocelyne Guidez, sénatrice de l'Essonne Rapport n° 439 (2018-2019).

<sup>8</sup> Les habitants de Guyane sont par exemple plus nombreux que ceux de France métropolitaine à regarder des films et séries sur leur smartphone (environ 20 % en Guyane, soit deux fois plus qu'en France métropolitaine) et à regarder des films et séries sur des plateformes de vidéo à la demande (respectivement 56 % contre 34 % et 51 % contre 33 %).

<sup>9</sup> Ludovic Audoux, Claude Mallemanche, « L'accès au numérique pour les ménages des DOM : les jeunes bien connectés », *Insee Focus* n°159, juin 2019.

<sup>10</sup> Par exemple, chaque année, 400 films sortent en moyenne à La Réunion, contre 600 en France métropolitaine.

spécificités peuvent être vues comme un attrait pour les pratiques numériques, dans quelle mesure sont-elles la conséquence d'une moindre diffusion de la presse dans ces territoires et peuvent-elles être révélatrices d'une défiance vis-à-vis des médias traditionnels ?

### **b) Questionner les disparités territoriales et les représentations de la culture**

Les premières exploitations de l'enquête montrent des différences notables entre les DROM et la France métropolitaine en ce qui concerne les pratiques de sortie. En effet, la fréquentation des théâtres, cinémas, musées et bibliothèques est moins importante dans les territoires ultramarins étudiés que dans l'Hexagone tandis que le constat inverse peut être fait pour les concerts et les spectacles de danse et de rue. Par ailleurs, dans les DROM – territoires où la culture de l'oralité semble l'emporter sur celle de l'écrit<sup>11</sup> et où l'illettrisme et les difficultés vis-à-vis de la lecture sont encore très présents – la pratique de la lecture est moins présente qu'en France métropolitaine. L'analyse des données de l'enquête devra avoir pour objectif d'une part, de dépasser les premiers constats énoncés et de renseigner sur les déterminants (sociodémographiques et géographiques) des sorties culturelles, de la fréquentation des équipements et de la lecture et d'autre part, d'objectiver la spécificité et la diversité de ces pratiques.

S'il est possible de conclure à des pratiques culturelles parfois pénalisées par l'absence ou la moindre présence de certains équipements dans les DROM, conditionnées par l'histoire et les ancrages socio-culturels de ces territoires, la fréquentation des équipements culturels et la lecture de livres ont aussi en commun de faire partie de la culture légitime<sup>12</sup> et de relever de politiques culturelles pensées à l'échelle nationale. Au regard de ce constat, dans quelle mesure les pratiques de sortie et lecture sont-elles conditionnées par l'offre culturelle et les spécificités locales ? Quelles représentations ont les Dromiens de ces pratiques culturelles ? L'appétence pour les spectacles d'une part et la moindre fréquentation des équipements culturels d'autre part posent aussi la question de l'adéquation entre l'offre culturelle proposée et les attentes des habitants des DROM.

### **c) Éclairer les mécanismes de transmission et les déterminants des pratiques culturelles**

Contrairement à ce qui est observé en France métropolitaine avec les langues locales, les habitants des DROM sont très nombreux à maîtriser une langue des Outre-mer, à l'utiliser dans la vie quotidienne et dans les consommations culturelles, notamment dans les pratiques relevant de l'oralité (l'écoute de musique, la consultation de l'information...)<sup>13</sup>. L'ambition de l'analyse des résultats de l'enquête Pratiques culturelles dans les DROM sera de décrire les usages de ces langues, le profil des locuteurs et la diversité des langues mobilisées, tout en inscrivant ces réflexions dans le contexte socio-historique des territoires enquêtés. Ces éléments amènent aussi à questionner d'une part, les

---

<sup>11</sup> Bernabé, Jean, Patrick Chamoiseau, Rapahaël Confiant, *Éloge de la Créolité*, Paris, Gallimard, 1988.

<sup>12</sup> Pierre Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Minuit, 1979.

<sup>13</sup> Nathalie Berthomier, Amandine Louguet, Julien M'Barki, Sylvie Octobre, « Langues et usages des langues dans les consommations culturelles en France », op. cit.

mécanismes de transmission de ces langues dans les territoires (au sein de la famille et de l'institution scolaire) et d'autre part, à objectiver les représentations vis-à-vis de ces dernières.

Les premiers résultats de l'enquête semblent aussi montrer que la place des pratiques en amateur est moins importante qu'en France métropolitaine, alors que certains temps forts culturels conduisent à la participation d'une part importante de la population (ex : Carnaval, Debaa...) et sont l'occasion de jouer de la musique, de danser ou encore de chanter<sup>14</sup>. Il sera donc essentiel de prolonger l'analyse portant sur les déterminants des pratiques en amateur, le profil des pratiquants et de mettre en regard ces résultats avec les traditions et événements culturels caractérisant les territoires enquêtés.

Par ailleurs, si ces résultats peuvent être vus comme la conséquence d'une moindre présence de conservatoires et de dispositifs d'éducation artistique et culturelle dans les DROM<sup>15</sup>, ce constat pose aussi la question des représentations des Dromiens quant à leurs pratiques en amateur et leurs compétences acquises en dehors des institutions légitimes.

#### **Axes transversaux (liste non-exhaustive) :**

- Analyses transnationales et/ou comparatives
- Questionnements sur les représentations sociales des cultures locales/nationales au croisement d'études quantitatives et qualitatives (élaboration de typologies, etc...)
- Questionnements sur l'articulation cultures/langues en contextes plurilingues (rapports spécifiques à l'oralité et à l'écriture dans chaque DROM, etc...)
- Questionnements sur la transmission des pratiques et des patrimoines culturels au prisme de l'école (adaptations régionales dans la formation et la pratique des enseignants, etc...)
- Approches pluridisciplinaires ou interdisciplinaires : pratiques culturelles en lien avec le culturel ; étude et protection des patrimoines à la fois naturels et culturels (exemple : mangroves...)

Le présent appel souhaite privilégier les projets proposant :

- D'approfondir les premières analyses quantitatives menées par le DEPS
- D'objectiver les déterminants des pratiques enquêtées
- De renseigner les profils sociodémographiques des pratiquants et établir une typologie de la diversité des pratiques
- De mettre en lumière les points communs et les spécificités entre les DROM d'une part, et entre les DROM et la France métropolitaine d'autre part
- De replacer les résultats quantitatifs dans les contextes sociohistoriques des territoires.
- De compléter l'analyse des résultats quantitatifs par la réalisation de terrains qualitatifs permettant de questionner les enquêtés sur leurs représentations de la culture

---

<sup>14</sup> Arnaud Lionel, *La politique des tambours. Cultures populaires et contestations postcoloniales en Martinique*, Paris, Karthala, 2021.

<sup>15</sup> Audrey Célestine, « Politique culturelle et politique de l'identité en Martinique », in Justin Daniel et Carine David (dir), *75 ans de départementalisation outre-mer*, Paris, L'Harmattan, 2021, p. 283-292.



### III) Publicité de l'appel, modalités de présentation et de sélection des projets de recherche

#### a) Publicité de l'appel et modalités de présentation des projets de recherche

Le présent appel à propositions de recherche, le questionnaire de l'enquête, ainsi que les documents de candidature, sont téléchargeables sur la page web dédiée à l'appel à propositions de recherche.

Les projets doivent être soumis en utilisant le formulaire de demande de subvention (voir pièce jointe).

La présentation des projets et la demande de subvention doivent :

- Déposées sur [la page web dédiée](#) à l'appel à propositions de recherche
- et envoyées par mail à :
  - [amandine.louguet@culture.gouv.fr](mailto:amandine.louguet@culture.gouv.fr)
  - [sarah.sultan@culture.gouv.fr](mailto:sarah.sultan@culture.gouv.fr)
  - [emilie.nicolai@culture.gouv.fr](mailto:emilie.nicolai@culture.gouv.fr)

La date limite de soumission est fixée au **24 septembre 2023**.

#### **ATTENTION :**

Ne pas oublier de joindre un projet signé par une personne ayant autorité (mettre un Kbis ou autre document prouvant cette autorité), un RIB original, les statuts, une fiche INSEE et les autres pièces listées.

La subvention est versée en HT, sans TVA collectée => la subvention HT est identique au montant TTC. Vérifier la concordance des montants de subvention demandée entre celui figurant en page 1 du formulaire de demande de subvention, celui du plan de financement envisagé et celui de l'attestation sur l'honneur en dernière page du formulaire.

Vérifier l'équilibre du plan de financement : total des dépenses HT = total recettes HT **ET** total dépenses TTC = total recette TTC.

#### b) Sélection des projets de recherche

- Critères administratifs :
  - Les dossiers devront être complets, leur description précise et déposés sur [la page web dédiée](#) à l'appel
  - Les équipes partenaires soumettront un projet commun
  - Chaque projet doit désigner un responsable scientifique
  - La durée maximale des projets est de 24 mois.

- Critères scientifiques :
  - Les projets seront expertisés par le Comité scientifique et les réponses rendues à l'automne
  - Les projets devront couvrir un ou plusieurs des thèmes proposés
  - Les projets seront expertisés selon les critères suivants :
    - L'originalité des problématiques ou des objets par rapport aux recherches existantes et/ou leur lien avec la recherche internationale
    - La connaissance des recherches, des problématiques, des enjeux de recherche sur le domaine culturel et spécifiques aux DROM
    - L'adéquation et la robustesse des méthodes aux objectifs et problématiques
    - La faisabilité du projet en fonction des données disponibles et des moyens engagés (organisation, planning de travail, etc.). Les projets doivent être soumis en utilisant le formulaire de demande de subvention ci-joint (voir rubrique pièce jointe).

Le comité scientifique est composé comme suit :

Présidence : Amandine Schreiber, cheffe du DEPS, Ministère de la Culture

Membres :

Linda Amiri, Maître de conférences, Université de Guyane

Justin Daniel, Professeur et directeur du Laboratoire Caraïbéen de Sciences sociales (LC2S), Université des Antilles

Jean-Christophe Gay, Professeur, Université Côte d'Azur

Amandine Louguet, Chargée d'études, DEPS, Ministère de la Culture

Jean-Claude Carpanin Marimoutou, Professeur et directeur Laboratoire de recherche sur les espaces créoles et francophones (LCF), Université de La Réunion

Mikaa Mered, Professeur, Sciences Po

Linda Rosoamanana, Maître de conférences, Université de Rouen

## V) Fonctionnement des projets

### a) Délais, obligations et livrables

Les responsables des projets subventionnés par le DEPS s'engagent à fournir :

- Au lancement des recherches un projet d'intention (objectifs, méthodes, attendus, délais, etc.)
- A 12 mois, 18 mois et 24 mois, un rapport d'étape écrit comportant une note méthodologique (description du terrain, des outils, des objectifs précis, et des modes de recueils de données, ainsi que des données recueillies et des premières analyses) assortie d'une note de suivi de projet (travail restant à accomplir, éventuellement suggestion de réorientation de la recherche). La nature de ces rapports et l'échéancier de leur remise seront précisés dans la convention de recherche qui sera signée entre le ministère de la Culture et l'équipe de recherche
- À la fin de la recherche un rapport détaillé (respectant les normes éditoriales du DEPS qui seront communiquées aux lauréats).
- Après discussion du rapport final et suivant la qualité scientifique de celui-ci, un article de synthèse de 40 000 signes environ pour publication.

### b) Séminaire de travail

Le DEPS organisera 4 séminaires de travail collectif rassemblant l'ensemble des équipes financées et le Comité scientifique pour des présentations/discussions collectives des travaux.

### c) Publication/valorisation

Par ailleurs, les résultats des travaux pourront être publiés dans les collections du DEPS (dans la collection de synthèse téléchargeable, *Culture Etudes*, ou dans la collection d'ouvrages co-édités avec les Presses de Sciences Po, *Questions de culture*).

## VI) Conditions de financement

Le financement des projets retenus sera assuré par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation selon les modalités suivantes :

- Le coût du projet doit être évalué HT et TTC, le montant de la subvention étant accordé TTC sans TVA.
- Les fonds inutilisés à la fin du projet seront restitués au Trésor (décret du 30/06/1934)  
Les dépenses subventionnables prévisionnelles doivent être intégralement prévues par l'annexe financière. Les coûts imputables au projet doivent correspondre aux dépenses réelles et strictement rattachables à la réalisation de celui-ci, à l'exclusion de toute marge bénéficiaire. La réalité de ces dépenses doit pouvoir être prouvée à tout moment.
- Les dépenses subventionnables qui apparaîtront dans la demande de subvention (cf. modèle) sont :
  - Les dépenses de fonctionnement : rémunération charges sociales comprises (hors personnels permanents), frais de déplacement, frais spécifiques (matériel, au prorata de la durée du projet pour les matériels existants – fourniture et service)
  - Les dépenses d'équipements (acquisition) : la part des amortissements au prorata de la durée du programme, des équipements acquis pour sa réalisation dès que leur coût est supérieur à 1600 euros HT ou la totalité du coût de ces équipements s'ils ne sont pas réutilisables après la réalisation du projet
  - Les frais généraux de gestion

Sont exclues des dépenses subventionnables les dépenses habituelles de renouvellement des matériels.

- Lorsque le programme n'a pas été réalisé ou lorsque le bénéficiaire n'a pas exécuté une ou plusieurs des obligations à sa charge par la décision attributive de subvention ou par la convention, le DEPS, après mise en demeure, réduit intégralement le montant de la subvention prévue par décision notifiée et adressée, pour information, au responsable scientifique et à celui de l'institution soutenant la demande.
- Les projets seront engagés début 2024.

## VII) Contacts

- Pour tous renseignements scientifiques :

Amandine Louguet

Tél +33 (0)1 40 15 79 11

Mail : [amandine.louguet@culture.gouv.fr](mailto:amandine.louguet@culture.gouv.fr)

- Pour tous renseignements administratifs et d'ordre budgétaire :

Sarah Sultan

Tél +33 (0)1 40 15 80 00

Mail : [sarah.sultan@culture.gouv.fr](mailto:sarah.sultan@culture.gouv.fr)

Emilie Nicolai

Tél +33 (0)1 40 15 78 61

Mail : [emilie.nicolai@culture.gouv.fr](mailto:emilie.nicolai@culture.gouv.fr)